

LE NUMÉRO : 20 CENTIMES

LA
COOPÉRATION DES IDÉES
 Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
 17, rue Paul Bert, 17. — PARIS.

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------|--|
| LA RÉDACTION..... | Quel sera l'Idéal de Demain. |
| RAOUL DE LA GRASSERIE..... | } Quel sera l'Idéal de Demain? (Réponses) |
| A. LAISANT..... | |
| EDMOND THIAUDIÈRE..... | De la revision fondamentale de la Constitution du 25 février 1875 par la substitution du principe fédératif au principe unitaire. |
| G. DEHERME..... | Pénalité et Criminalité. |

Abonnement annuel : France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE, ÉDITEURS
 16, rue Soufflot, 16
 1896

LIBRAIRES CORRESPONDANTS :

K. TS, 21, rue Courte du Jour, à GAND.

| P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES

QUEL SERA L'IDÉAL DE DEMAIN ?

Sous ce titre, nous avons l'intention de recueillir et de publier toutes les opinions qu'on voudra bien nous faire connaître sur la forme, la force et les conséquences de l'idée directrice, en voie d'élaboration, appelée à remplacer l'idéal religieux à son déclin.

Avec la Religion finissante, se tarit une source merveilleuse de poésie, de consolation et d'espérance. On ne croit plus à ce qui fut; on ne croit pas encore à ce qui sera. Triste période de transition qui eut toujours pour corollaire une effrénée corruption, un putride jaillissement de lie et d'écume!...

Les hommes d'élite, qu'ils soient de la plèbe ou du patriciat, interrogent anxieusement l'avenir. Ils voient le mal s'étendre comme une lèpre, et ils en souffrent, parce que le doute les empêche d'agir efficacement pour le bien.

Si la Civilisation ne doit point périr dans la purulence, dans l'alcool, dans la démence et dans le sang, il est évident qu'une idée vigoureuse doit s'imposer, galvanisant les énergies, exaltant les enthousiasmes, et entraînant notre pauvre Humanité vers les Terres promises de liberté et de justice.

Cette idée régénératrice ne naîtra pas brusquement d'un cerveau génial; elle ne surgira pas, indéterminée, des entrailles populaires: nous en possédons actuellement les éléments. Mais ils sont épars, celés. Elle est déjà; mais elle n'est encore qu'un brouillard, une nébuleuse. Et pour qu'elle vive, pour qu'elle soit féconde, il faut que ses atomes soient condensés, intégrés: c'est ainsi que la stérile et chaotique nébuleuse devient un vivifiant soleil aux triomphants rayons.

En se plaçant en dehors des systèmes, il est donc possible de savoir ce que sera cet idéal.

Malgré le conflit des doctrines, malgré l'âpre concurrence des individualités, nous avons la conviction qu'il y a dans un des recoins de l'intelligence de tous une aspiration commune, parce que juste. Et nous croyons même qu'il est essentiel de préciser cette aspiration universelle parce qu'elle sera l'idéal puissant que nous espérons.

C'est à cette œuvre que nous convions tous les esprits élevés: savants, philosophes, professeurs, littérateurs, journalistes, poètes, artistes, etc. Refuseront-ils d'y collaborer?

Il y a là mieux qu'une vulgaire consultation. Et certainement, de cette enquête, le sociologue et le philosophe pourront tirer une conclusion utile.

En conséquence, nous enverrons, par lettre, à toutes les personnes qui éçoivent notre publication, le petit questionnaire suivant:

- 1° *Un idéal nouveau est-il en voie d'élaboration?*
- 2° *Quelle sera sa formule? — Sera-t-elle mystique ou positive?*
- 3° *Cet idéal aura-t-il la puissance directrice de l'idéal religieux?*
- 4° *Modifiera-t-il l'ordre social? — Si oui, en quel sens?*
- 5° *Dans quelle mesure contribueront les hommes d'Etat, les Foutes, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires à l'éclosion de cette société nouvelle?*

Pour faciliter notre tâche, nous prions nos lecteurs de nous envoyer le plus tôt possible leurs réponses.

Prière d'adresser les réponses à M. DEHERME, 17, rue PAUL BERT. — PARIS

Nous continuons la publication des très intéressantes réponses qui nous sont parvenues.

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Quel sera l'Idéal de demain ?

(RÉPONSES)

Avant de rechercher quel sera l'idéal de demain, il est nécessaire de bien définir ce mot d'idéal, puis de savoir exactement quel était l'idéal d'hier, et quel est celui de l'heure présente, si tant est que cette heure ait le sien ; car l'avenir n'est que la prolongation ou mieux l'évolution naturelle du présent et du passé.

Tout d'abord qu'est-ce que l'idéal ? N'y en a-t-il pas plusieurs à la fois ? Selon nous, l'idéal, c'est la perfection, ou la plus grande approximation de la perfection qu'on puisse obtenir, par opposition au réel toujours imparfait. Mais la perfection de quoi ? C'est celle de ce qui intéresse le plus l'humanité dans un moment donné. Sans cela, il y aurait autant d'idéals qu'il existe d'ordres d'idées différents ; or, il ne saurait y en avoir qu'un, celui qui concentre et absorbe l'attention qui sert de norme, et qui forme une préoccupation constante. Nous définirions donc l'idéal : la perfection recherchée de ce qui intéresse le plus. Cette définition n'est peut-être pas encore complète. L'esprit humain peut s'intéresser de plusieurs manières, car il possède plusieurs facultés, plus exactement plusieurs aspects ; et, par exemple, ce qui satisfait l'intelligence ne satisfait pas toujours l'élément volontaire, ni l'élément sensitif, et dans un sens il y aurait un idéal applicable à chacun d'eux. Mais encore ici il faut définir l'idéal non point d'une manière transcendante et théorique, mais suivant le sens vulgaire. Eh bien ! dans ce sens l'idéal est ce qui règle la volonté et l'action, c'est l'objectif à atteindre par l'effort ; c'est à-dire que cet idéal est moral ou sociologique, ce qui, au fond, revient au même, beaucoup plus qu'intellectuel, c'est le but de la vie. Nous définirions donc l'idéal : la perfection de ce qui intéresse le plus un pays à un moment donné dans l'ordre des idées de la volonté comme but de la vie. Cependant, c'est là l'idéal principal et non l'idéal unique ; il y en a des autres subordonnés, par exemple celui qui a trait à l'intelligence, à la sensibilité, etc. ; ces idéals se coordonnent avec le principal, et leur subordination consiste en ce qu'ils servent de moyens au premier.

Avec cette signification précise, quel a été l'idéal du passé, ou quels les différents idéals successifs, et quel est celui du présent ?

Nous ne remonterons qu'aux origines de notre civilisation actuelle, celle qui s'est formée par la fusion du monde romain et du monde barbare. Eh bien ! incontestablement, le premier idéal fut la religion. D'abord la religion chrétienne, puis, suivant les climats et les races, la religion catholique ou la religion protestante, et même les religions dissidentes, même non chrétiennes, le mahométisme, par exemple, qui domina l'Orient.

Pour tout homme, alors, l'idéal est situé outre-tombe ; il consiste dans le bonheur futur ; c'est le but unique de la vie, l'idée directrice de la volonté ; les choses terrestres deviennent d'un intérêt secondaire. L'altruisme qui domine

sous le nom de charité, n'est pas un but, ce n'est qu'un moyen; le but est le bonheur personnel différé, mais certain. De même la foi, l'existence du surnaturel n'est pas un but, mais un moyen, un idéal secondaire, subordonné au premier. D'ailleurs, le mot religion contient à la fois tous ces idéals : bonheur éternel, foi, charité, le premier s'adressant à la volonté, le second à l'intelligence, le troisième au sentiment; mais les deux autres subordonnés à l'idéal moral, à celui de bonheur idéal. Cette vérité est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister. Pendant de longs siècles, tel a été d'abord l'idéal unique, puis l'idéal dominant. Comme tout idéal, il a été un puissant ressort. Il a produit de grandes vertus, quelquefois de grands crimes, mais il a été un des plus grands facteurs historiques. Cependant la religion s'affaiblit, et l'idéal qu'elle implique ne suffit plus dès lors; on a dû lui trouver un adjuvant qui s'offrit de lui-même. D'ailleurs, les religions se multipliant étaient contraires l'une à l'autre; il fallait à l'humanité un principe commun. Enfin l'objectif situé derrière la vie n'apparaissant plus, la foi ne le faisait plus voir qu'environné de brumes, l'objectif devait d'*ultra-vital* devenir *intra-vital*. Mais de même qu'en philosophie dogmatique les entités ont succédé aux êtres surnaturels, de même ici des entités se formèrent pour succéder aux réalités *ultra-vitales* disparues. On ne pouvait remplacer les récompenses célestes par des récompenses terrestres, l'injustice, à cette époque surtout, régnant trop absolument sur la terre. On créa celles qu'on se décerna à soi-même et que l'opinion consacre; ce fut la religion, un peu stoïque, de l'honneur. D'ailleurs, dans les combats incessants, c'était la seule loi. On pouvait légitimement tuer, blesser, piller, mais il fallait le faire honorablement. De là, le point d'honneur qui domine encore en partie notre société. L'honneur fut donc l'objectif, l'idéal. Cet idéal n'avait pas de fondement bien solide. Après celui de la religion qui était une réalité hypothétique, mais une réalité subjectivement, on n'avait plus qu'une ombre. Mais cette ombre était persistante; on en trouve des survivances dans le duel, par exemple. Les peines prononcées par le Code pénal frappent plus parce qu'elles sont infamantes que par la privation de liberté qui tend à être de durée très courte. Enfin, cet idéal avait ses racines dans l'orgueil qui est un des sentiments les plus vivaces. A cet idéal de l'honneur se rattachent les tendances aristocratiques.

A son tour, l'idéal de l'honneur s'est affaibli; nous arrivons à la dernière étape. Ce qui l'a remplacé, c'est l'idéal de la richesse et de son emploi. L'argent a partout, à peu près, détrôné l'honneur. L'objectif actuel de l'homme est de s'enrichir le plus possible, le plus vite possible, et par tous les moyens, et de jouir au fur et à mesure de la richesse acquise. Dans la lutte légendaire entre l'honneur et l'argent, l'argent a certainement vaincu, et la religion antique a pu assister tranquillement à la lutte de ses deux successeurs; mais la lutte est terminée, l'argent règne seul, tout s'achète ou se vend.

A ces idéals successifs correspond la prédominance de diverses classes sociales : la théocratie, l'aristocratie militaire, la ploutocratie.

Il semble assez singulier d'abord que la richesse puisse être considérée comme un idéal; elle paraît devoir rester dans la sphère de la réalité, et il ne s'agit plus de perfection. Sans doute, cet idéal n'est pas très élevé, mais ce n'est qu'un point secondaire; l'idéal, c'est l'objectif, où qu'il soit situé. Quant à la perfection, elle existe aussi dans la richesse. C'est le plus de jouissance possible. Or, qui ne voit que le monde entier est maintenant mené à ce branle et ne se contente jamais de la richesse réelle, quelque élevée qu'elle puisse être. C'est la richesse idéale qui est le mobile de toutes les actions.

Il est donc, à notre avis, inexact de dire qu'il y a en ce moment absence, éclipse d'idéal. L'idéal est une denrée nécessaire à l'esprit de l'homme, et qui ne manque jamais, seulement cette denrée varie. D'ailleurs, l'idéal n'est pas toujours régénérateur, il est parfois aussi délétère, comme celui dont notre esprit se nourrit actuellement. Mais s'il est délétère, il faut le changer si possible, et

QUEL SERA L'IDÉAL DE DEMAIN ?

en tout cas écouter les bruits avertisseurs qui nous indiquent que l'évolution en prépare déjà un autre.

Oui ! un idéal nouveau est, croyons-nous, en voie d'élaboration. On en entend les murmures. Quel est-il ?

A travers l'adoration universelle de la richesse, un nouveau dieu se lève, lentement, mais sûrement. Quelques-uns se détournent déjà de l'idole vulgaire. Ce sont d'abord ceux que cette idole n'a pas favorisés, ce qui est très heureux, parce qu'autrement personne n'aurait sans doute cherché d'idéal nouveau.

L'idéal de demain, ce sera la justice. Par « justice » nous n'entendons point celle qui n'a pour mission que d'assurer l'ordre intérieur, la tranquillité sociale et la sécurité des individus. Cette justice est très utile, mais ce n'est point d'elle qu'il s'agit ici. La justice qui doit être notre idéal est la justice distributive. Voici le processus historique qui doit nous y mener. La richesse fait jouir les uns ; mais beaucoup ne peuvent l'atteindre. Tant pis, c'est à eux d'être vainqueurs dans la lutte pour la vie ! Mais s'ils sont faibles, peu chanceux, comment le pourront-ils ? Ils cessent leurs efforts et demandent seulement à vivre plus ou moins largement de leur travail, fuyant cette concurrence meurtrière, renonçant à la richesse, ne réclamant que la justice distributive.

Ce qui est vrai d'homme à homme, l'est aussi de peuple à peuple. Il y a des peuples riches et des peuples pauvres, des forts et des faibles, et la concurrence entre eux, soit militaire et par force, soit économique et par ruse, est aussi vive qu'entre les individus. Ces deux luttes coexistent. Entre les nations, il n'y a même pas cette justice d'ordre intérieur qui règne entre les individus ; la violence est restée souveraine et elle a son expression dans la guerre. Eh bien ! c'est entre nations que l'aspiration à une justice distributive est plus active, parce qu'aucun expédient ne la remplace.

Comment cette justice distributive peut-elle s'instituer ? Ceci est une autre question. Mais, du jour où elle sera instituée, il ne sera plus vrai de dire que la lutte pour l'existence, avec ses triomphes et ses défaites, décide et doit décider de tout. Cette lutte cessera, car elle consacre la victoire de la force et de la ruse, et cette victoire est injuste. Chacun, sans lutter, mais en travaillant, aura sa vie assurée dans une proportion d'égalité relative qui coïncide avec la justice. Cette justice remplacera, et le résultat de la lutte pour la vie qui est un égoïsme absolu, et celui de la grâce et de la charité qui est un altruisme, mais capricieux et intermittent, sans base naturelle. ce sera l'égoïsme-altruisme, c'est-à-dire le respect du tien contre le respect du mien, ayant une base naturelle et solide.

L'idéal de justice est donc l'idéal essentiel de l'avenir.

Mais d'autres idéals subordonnés coexisteront. Quels seront-ils ?

L'un sera la science, qui donnera satisfaction à l'intelligence, de même que la justice donne satisfaction à la volonté. La note psychologique et sociologique de la science se dessine de plus en plus. C'est de la religion abstraite, et ses vérités sont des dogmes objectifs. En même temps elle prend de plus en plus la fonction d'un idéal. L'amour de la science existe, il se répand, et c'est l'objectif de l'intelligence.

L'autre idéal, servant aussi de moyen, sera celui de la paix générale. Plus de guerre, de duel, de violence d'aucune sorte ! C'est dans la paix seule que la justice vraie peut se développer. Tant que les nations sont violentes, les individus sont incités à l'être, et dans l'harmonie universelle, il se fait de soudaines ruptures. Au milieu du développement formidable des armements, il point cependant un idéal contraire : la paix. Nous ne pouvons développer ici davantage ces idées. Enfermons-les dans cette formule : *L'idéal de demain sera la justice au moyen de la science dans la paix.*

De toutes parts on sent se lever ces idées ; elles ne sont pas encore assez

fortes ; l'idéal de la richesse, de plus en plus net, de plus en plus brutal, veut les étouffer, mais par sa trop haute tension, il se dissout, il doit périr.

Et maintenant la formule de l'idéal futur que nous avons donnée est-elle mystique ou positive ?

Elle est positive. D'abord dans son infra-structure, c'est-à-dire dans les autres idéals qui lui servent de moyen. Quoi de plus positif que la science ? Elle est positive par définition même. Quoi de plus positif que la paix ? Elle abat l'inclusion guerrière, celle du point d'honneur, celle de la lutte. Et quant à elle-même, la justice, elle est toute faite de calculs exacts, de distribution minutieuse, d'échange du moi contre le toi, de toi contre le moi, sans générosité aucune, même apparente. Que peut-il y avoir de mystique en tout cela ? Cependant ces mots « idéal » et « positif » semblent répugner l'un à l'autre. L'idéal semble impliquer le mystique. C'est qu'il y a des idéals de toute sorte. Il y a aussi l'idéal positif. Celui de la richesse l'est ; celui de la justice le sera.

Cet idéal aura-t-il la puissance directrice de l'idéal religieux ? Nous le croyons. Parce que, s'il n'est pas mystique, il est au moins absolu, tandis que les autres n'étaient que relatifs et contingents. Cependant, il aura moins de puissance, car le temps indéfini de l'outre-tombe a plus de valeur que le temps éphémère de la vie présente. Mais ce qu'il perdra en étendue, il le gagnera en certitude. Il tendra à tout le bonheur possible pendant la vie humaine, mais ce bonheur sera restreint par la distribution qui en sera faite, ce sera une part congrue de bien-être, et la satisfaction sera moins d'être heureux que de savoir que d'autres ne le sont pas plus que vous. L'égalité, la jalousie seront le ferment de cet idéal. Il faut toujours d'ailleurs pour qu'un bien réussisse que quelque mal s'y trouve mêlé.

Cet idéal modifiera-t-il l'ordre social ? Evidemment, puisque c'est socialement qu'il aura sa réalisation. Non seulement il le modifiera, mais il l'ébranlera d'abord. Un idéal ne peut succéder à un autre sans trouble. Si l'idéal de justice se réalise, il y aura redistribution sociale, non nécessairement par des moyens violents, mais par une transformation qui éliminera l'idéal actuel, deux idéals contraires ne pouvant coexister définitivement. L'un de ces moyens, la paix, transformera aussi les relations internationales. Dans quel sens cette modification se fera-t-elle ? Evidemment dans celui de faire participer un plus grand nombre d'hommes au bonheur et au pouvoir, dans la plus large mesure possible ; et aussi dans le sens de la répartition équitable, selon le travail et la valeur individuelle ; enfin, en substituant à l'ordre purement externe un ordre interne à trouver par la science. Il est bien entendu qu'il ne s'agit nullement de détruire les droits de ceux qui en possèdent, mais seulement d'en donner à ceux qui n'en ont pas encore.

Dans quelle mesure contribueront les hommes d'Etat, les foules, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires à l'éclosion de cette société nouvelle ?

Voilà une question bien complexe et quelque peu délicate. Les hommes d'Etat viendront certainement les derniers ; c'est toujours leur rang et leur date ; ils n'adoptent un progrès que quand il a déjà saturé tout ce qui les entoure ; autant que possible ils l'entravent. Parfois ils s'en servent comme d'un moyen de popularité quand ils sont dans l'opposition, c'est-à-dire lorsqu'ils ne peuvent l'appliquer, mais aussitôt au pouvoir ils le repoussent. L'application du socialisme d'Etat dans certains pays voisins est une exception à cette règle, et qui ne s'explique peut-être que par le désir de stériliser le socialisme. Il en est de même de la foule. Jamais de grandes réformes ne sont sorties spontanément des majorités ; mais seulement après qu'elles ont été imprégnées des idées nouvelles et comme suggestionnées. Au contraire, les hommes d'élite seront au point de départ. Individuellement, puis en minorité, ils émettent les idées justes et neuves ; d'abord théoriquement, en vain, ce qu'on leur reproche. Cependant ces idées se précisent et se fortifient. Qui donc ira les recueillir, les fera passer dans la

pratique ? Il faut le reconnaître, ce sont les hommes d'action, qu'on les qualifie de révolutionnaires ou autrement. Sans doute ils ont tort d'employer la violence. C'est un moyen que nous répudions, puisque nous réprouvons la guerre, le duel, toutes les voies de fait ; mais, au point de vue historique, on ne peut s'empêcher d'observer que tant que des vérités sont proclamées par des théoriciens, des gens pacifiques, qui parlent bas de la voix de la raison, elles ne sont pas écoutées. Il faut au geste le grossissement théâtral, à la voix la déclamation, à la pensée l'action pour la propagation d'une vérité. L'homme est à certain point de vue encore un fauve qui ne goûte une idée juste que couverte de sang, de boue ou enveloppée de quelque injustice. Aussi, rarement une vérité morale ou sociale a réussi pacifiquement, sans l'homme d'action. Sans celui-ci, l'homme de pensée aurait pensé en vain. Tel est le procédé historique, fâcheux, mais incontestable. C'est alors seulement que commence le rôle de la foule qui embrasse l'idée nouvelle, communiquée par l'homme d'action d'une manière qui la lui rend assimilable. La foule peut seule se faire entendre de l'homme d'Etat, qui simule longtemps la surdité politique, mais qui, enfin, se sent contraint d'ouvrir l'oreille.

Tel est le processus ordinaire. Tel est celui qui sera suivi pour l'idéal nouveau. La justice distributive, la science, la paix, tel sera le triple idéal futur ; les deux autres sont des moyens, du reste de la plus haute importance, mais ils sont subordonnés au premier, la justice nouvelle et intégrale, qui sera le but direct, l'essentiel, l'idéal de demain.

Raoul de LA GRASSERIE.

Du journal le *Soir* nous reproduisons cette réponse de M. Laisant :

Ce sont là des problèmes qui se sont posés d'eux-mêmes dans tous les temps et en tous lieux. Ils ont à notre époque une importance particulière en France. Leur caractère essentiel est de n'admettre aucune solution ; et cependant, l'humanité périrait si elle ne les avait pas sans cesse sous les yeux. Elle les aborde au jour le jour, inconsciemment, sous mille formes diverses, et c'est de ce travail latent que sortent les transformations historiques des sociétés.

L'idéal qu'on atteindrait cesserait d'être un idéal ; le mieux-être, le progrès est la caractéristique des besoins de l'espèce humaine.

On avance toujours, on n'arrive jamais,

a dit le poète.

Malheureusement, l'avancement est souvent entrecoupé de haltes, ou même de périodes de recul. C'est le propre de notre époque de transition de ne plus même savoir s'orienter, après tant d'efforts accomplis et tant de désillusions ; et si je disais tout à l'heure que la question se pose en France avec plus d'acuité peut-être que partout ailleurs, c'est que la Révolution française, qui est notre œuvre, représentée peut-être au bout d'un siècle la plus grande des déceptions subies par l'humanité et que puisse enregistrer l'histoire. Ses principes ont pénétré la civilisation du monde entier, et partout, notamment en France, les développements effectifs de la civilisation sont en contradiction manifeste avec les principes. De là le malaise dont nous avons tous la conscience et qui peut se terminer en catastrophe.

Donc, à nos yeux, un idéal nouveau est toujours en voie d'élaboration. Sa formule actuelle pourrait se résumer d'un mot : Sincérité. Pendant de longs siècles encore, elle prendra un caractère mystique dans certains esprits, positif chez les autres. C'est affaire de tempérament, d'éducation, de milieu et aussi d'atavisme ; la seule règle en ces matières devrait être un respect profond de la liberté d'autrui, dont presque personne ne semble avoir la notion réelle.

Il est mieux de se demander si l'idéal religieux est à son terme, ou à la veille d'une renaissance. Le but serait de faire travailler au progrès humain les forces, en apparence contradictoires, qui ont eu pour effet, jusqu'ici, d'agir les unes contre les autres en déchirant l'humanité. Quant à la puissance directrice de la religion dans les siècles passés, elle est due beaucoup moins à l'idéal qu'à l'association étroite formée entre les chefs de sociétés ou de nations et les représentants de l'organisation religieuse. Les esprits les plus enclins au mysticisme et les plus consciencieusement convaincus de ce qu'ils appellent les vérités religieuses, quelle que soit d'ailleurs la forme extérieure de leur culte, ne sauraient se bercer de l'illusion de voir revivre les temps où il en fut ainsi.

Les modifications dans l'état social sont des conséquences nécessaires de toute fermentation d'idées. Plus que jamais les esprits sont portés aujourd'hui de ce côté, parce que chaque jour éclatent avec plus de force les iniquités, les souffrances imméritées qu'on subit, mais auxquelles on ne se résigne pas. De l'infinie diversité des systèmes ne sortira rien de précis; et cependant tous, bien que combattant comme en aveugles et parfois les uns contre les autres, auront eu leur utilité. Du chaos actuel, deux principes doivent finir par se dégager: la souveraineté de l'individu comme but, l'altruisme comme moyen.

On ne fonde pas le bonheur commun de la collectivité sur les souffrances de chacun de ceux qui la composent. Et lorsqu'il sera bien établi que la préoccupation du bonheur des autres est une condition indispensable de son propre bonheur, cela en dehors de toute idée religieuse et mystique, lorsque cette loi sociale sera dégagée de toute obscurité, à l'égal des lois physiques que nous connaissons, alors tomberont les barrières élevées par l'intérêt mal entendu qui s'appelle l'égoïsme.

Avant que l'humanité en vienne à cet état d'esprit, et qu'en particulier en France nous en soyons venus là, de longues années, des siècles peut-être s'écouleront. Et c'est justement la dernière partie du questionnaire qui va me fournir l'occasion de montrer quels sont les obstacles.

On nous parle des hommes d'Etat. Tout progrès réel se fait contre eux, non pas avec eux. L'homme d'Etat est une force conservatrice par excellence; il provoquera parfois des modifications de détail, au profit d'une nation, d'une dynastie ou d'un système, mais son grand souci sera de consolider son œuvre, aussitôt accomplie; les plus audacieux se serviront parfois comme instruments de forces révolutionnaires à un instant donné et pour un but donné; mais dès que le travail aura été accompli, leur préoccupation sera de briser l'outil qui pourrait devenir dangereux.

Les foules? Tant qu'elles s'imagineront avoir dans les mains la souveraineté, sans en posséder seulement l'apparence, ce seront simplement des troupeaux, bons à conduire à l'abattoir, et qui continueront de s'y rendre en poussant des cris d'allégresse. Le suffrage universel, convenablement manié, est le plus admirable frein contre toute marche en avant de toute transformation sociale.

Quant à l'élite intellectuelle, heureusement elle devient de plus en plus nombreuse et de moins en moins définie, et c'est par là que pourra se faire l'éclosion d'un monde nouveau. Mais s'il fallait pour cela compter sur l'élite classée, étiquetée, parquée à part, ce serait une illusion grande. Le penseur, le savant digne de ce nom n'est pas un homme d'action en général. Confiné dans son laboratoire ou dans sa bibliothèque, parlant une langue ignorée de presque tous ses contemporains, devant son époque, parfois de plusieurs siècles, son action n'est pas nulle, mais ne produit généralement d'effets appréciables que longtemps après sa mort, sauf en ce qui concerne le domaine du monde physique et les applications industrielles.

Restent les révolutionnaires. Où sont-ils? En France du moins je les cherche et ne les rencontre pas — et je suis loin de m'en plaindre. Je ne parle pas,

bien entendu, des révolutionnaires théoriciens, qui opèrent en chambre pour leur satisfaction personnelle ou pour celle d'un petit groupe d'amis.

Il est vrai que sous l'influence de la misère sociale et morale, ce qui n'existe pas aujourd'hui peut se rencontrer demain. Est-ce de ce côté qu'il faut attendre le salut et l'aurore de l'idéal nouveau? A en juger par le passé, j'ai quelques craintes. Un grand bouleversement des formes extérieures, des violences matérielles, un respect religieux des faits fondamentaux un désordre de surface qui appelle une réaction prochaine, tel est le bilan de certaines révolutions qui laissent, au bout d'un siècle, notre pauvre humanité un peu plus endolorie et malheureuse qu'avant. A certains moments on vient à dire : Tout, plutôt que ce qui existe! Et l'on a tout, *plus* ce qui existe. C'est l'histoire du malade qui se résigne à une opération suprême, qui se la fait faire... et qui ne guérit pas.

Ce n'est donc pas de ce côté, ce me semble, qu'est appelé à se développer l'idéal de demain, dont cependant je ne désespère pas. Il viendra comme par une sorte de génération spontanée, de tout le monde et de personne, lentement, progressivement, lorsque les hommes auront appris à se respecter les uns les autres et à défendre leur autonomie.

Comme cette seule modification aurait pour résultat la suppression de nombreux fonctionnaires, et en première ligne de tous ceux qui « travaillent » dans la politique, je crois fort que notre période de transition sera longue encore, et que nos arrière-petits-enfants devront s'armer de patience.

A. LAISANT.

(A suivre.)

DE LA REVISION FONDAMENTALE

DE LA CONSTITUTION DU 25 FÉVRIER 1875
PAR LA SUBSTITUTION DU PRINCIPE FÉDÉRATIF
AU PRINCIPE UNITAIRE

(Suite)

Une commission ministérielle ou un comité de Salut Public avec le régime unitaire offre certainement plus de prise à l'usurpation qu'un président ou chef unique avec le régime fédératif.

En effet, s'il est possible (l'expérience l'a malheureusement prouvé) de détruire une république unitaire, comment serait-il possible de détruire une république fédérale par un coup de main?

Sans remonter au crime de Brumaire, qu'on se reporte par la pensée à celui de Décembre et qu'on examine si le troisième Bonaparte (puisque troisième il y a), président d'une République fédérale, eût seulement essayé de le perpétrer.

Ainsi donc, la France est divisée, par hypothèse, en un certain nombre de provinces (mettons trente-six), dont chacune se gouverne et s'administre elle-même, *d'après des règles fixées par le contrat de fédération*, ayant son Assemblée législative, ses délégués au pouvoir exécutif, sa milice, ses finances.

Il reste bien encore à Paris, outre le gouvernement propre de la province dont cette grande ville serait la capitale et qu'elle pourrait même composer à elle seule, un gouvernement central, ayant action sur toute la France, mais seu-

lement en ce qui touche les intérêts communs à toutes les provinces, ou les relations de la France avec l'étranger, et c'est à la tête de ce gouvernement, nous le supposons, que se trouve un troisième Bonaparte, songeant de rétablir l'Empire à son profit par un coup d'Etat.

Un coup d'Etat, en pareil cas!.. Mais à quoi cela aboutirait-il ?

Supposons qu'il y ait toujours à Paris, chose qui ne serait point, étant donné l'établissement du régime fédératif, un grand nombre d'hommes d'armes et de gens de police à l'absolue discrétion du président de la République.

Il les gagne, il les soudoie, il les corrompt par l'argent et par le vin, et il s'en sert une belle nuit pour faire arrêter tous les membres de l'Assemblée fédérale, avec tous ceux de l'Assemblée de la province parisienne...

Et puis, après ? Il sera maître de Paris, voilà tout ; mais il ne pourra rien, exactement rien sur les trente-cinq autres provinces qui, loin d'être organisées pour s'asservir à lui, sont organisées pour combattre son usurpation et pour la châtier.

Voilà les trente-cinq Assemblées provinciales qui se réunissent librement et qui peuvent s'entendre pour constituer par délégués une nouvelle Assemblée fédérale provisoire ; voilà les trente-cinq armées ou milices provinciales sur pied et marchant vers Paris, afin de délivrer la grande ville du monstre imbécile et d'y rétablir le gouvernement central de la nation.

* ,

Avec le principe unitaire le gouvernement républicain n'a quelque durée possible qu'à *force d'autorité*, qu'en prenant précisément les allures du gouvernement monarchique, qu'en restreignant tous les droits naturels des citoyens, droit individuel, droit de presse, droit de réunion, droit d'association, etc. ; qu'en gardant le militarisme et la raison d'Etat.

Que ce gouvernement essaye de céder au vœu populaire, qu'il donne des libertés d'essence républicaine, il est perdu ; de révolution en révolution, il aboutit à l'anarchie désordonnée qui, à son tour, ramène la monarchie.

Avec le principe fédératif, au contraire, la liberté et toute la liberté expose si peu le gouvernement républicain à périr qu'elle lui est indispensable, ce gouvernement n'étant pas alors autre chose que *l'ordre mis dans l'exercice de la liberté*, tandis, encore une fois, qu'avec le principe unitaire le gouvernement républicain ne peut être que de deux choses l'une : ou l'obstacle monstrueux à l'exercice de la liberté, ou le jouet ridicule d'un peuple affolé par l'absence de tout frein moral.

En résumé, nous sommes convaincu qu'il n'y aura chez nous de liberté normale et féconde pour les citoyens et de durée pour tout gouvernement du peuple par lui-même que du jour où notre République, d'unitaire, comme l'ancienne république romaine, déplorablement singée par les hommes de la grande révolution, deviendra fédérale comme les républiques helvétique et américaine.

Quant à la seule objection avouable que les chefs actuels du parti républicain puissent faire contre le principe fédératif appliqué au gouvernement de la France, à savoir que ce serait détruire cette unité que la France a mis tant de siècles à conquérir et qui fait sa force et sa grandeur, elle est peu sérieuse, étant

- 1° La cohésion nationale arrivée à son *summum* ;
- 2° La tendance nouvelle qu'ont les nations à s'unir entre elles, et qui rend désormais impossible leur émiettement en des fractions hostiles les unes aux autres ;
- 3° L'appropriation intelligente qu'il est permis de faire du principe fédératif à notre pays.

De ces trois considérations par lesquelles nous prétendons réfuter l'objection principale des républicains centralistes ou même décentralisateurs qui voient dans l'application du principe fédératif une atteinte portée à la grandeur de la France, la première et la seconde ont quelque chose d'axiomatique, et par conséquent leur justesse n'a nul besoin d'être démontrée.

C'est donc uniquement sur la troisième que nous allons insister, et c'est même, à proprement parler, l'objet exclusif de la présente étude.

II

Quand un fédéraliste déterminé, comme nous le sommes, allègue l'exemple des deux républiques helvétique et américaine, toutes les deux fédératives, et toutes les deux bien assises et très florissantes, pour établir que le véritable génie républicain est dans le système fédératif, on ne manque pas de lui dire qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre les conditions gouvernementales de notre pays, fortement unifié depuis plus d'un siècle et préparé à cette unification par des siècles antérieurs de monarchie, et celles d'un vieux pays, tel que la Suisse, et d'un jeune pays, tel que l'Amérique, où la fédération est pour ainsi dire congénitale, étant née de la nécessité dans laquelle se trouvaient certains Etats de s'associer pour le salut commun.

A cela il est aisé de répondre que la France elle-même serait dans une situation bien meilleure, parce que bien plus logique, si elle n'avait pas été unifiée artificiellement, comme elle l'a été par deux tyrannies successives : la tyrannie royale et la tyrannie jacobine. Et l'on peut ajouter qu'en ramenant la France à la loi statique des pays libres, laquelle est la loi fédérative, il est bien entendu qu'il convient de tenir compte, dans une certaine mesure des modifications apportées à son tempérament par un long passé unitaire.

Néanmoins, les conditions dans lesquelles se doit exercer le pouvoir au sein d'un gouvernement républicain étant diamétralement contraires à celles que requiert l'exercice du pouvoir au sein d'un gouvernement monarchique, tout un changement de front s'impose, comme une inéluctable nécessité.

C'est ainsi que la base du système au lieu d'être placée, ainsi qu'elle le reste encore illogiquement aujourd'hui, dans la capitale de l'Etat doit être établie dans l'ensemble des communes grandes ou petites, qui seront désormais les collectivités toutes puissantes de l'Etat, vu qu'il sera créé par elles, c'est ainsi que le pouvoir cessera de descendre du centre à la circonférence pour monter, au contraire, de la circonférence au centre, de telle sorte que le plus élevé des pouvoirs, le pouvoir fédéral, soit le produit quintessencié du plus rudimentaire, le pouvoir communal. Mais la socialisation, pas plus que la nature, ne faisant de sauts, il faut entre ces communes et l'Etat des échelons qui s'appelleront : cantons, régions, provinces, selon leur plus ou moins d'élévation complexe et qui permettent au pouvoir de gravir, avec la plus grande économie de forces, de la base au sommet.

*

* *

Il semble qu'on ait fait grand étalage, ces temps derniers, d'une certaine décentralisation administrative, qui, après avoir été élucubrée au sein d'une commission extra-parlementaire, présidée par M. Méline, le président actuel du Conseil des ministres, sera prochainement discutée à la Chambre des députés.

Un rapport sur la question, déposé par M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais et rapporteur de la commission, a donné, paraît-il, naissance à trois projets que nous ont fait connaître les journaux.

Le premier tendrait à enlever au Parlement, pour le donner aux Conseils

généraux le droit de voter souverainement les emprunts départementaux dont le délai de remboursement n'excéderait pas trente ans, au lieu du chiffre de quinze ans. De plus, le maximum des centimes extraordinaires, mis chaque année à leur disposition par la loi des finances, serait porté de douze à vingt. Enfin, dans une pensée de simplification, on substituerait au budget de report et au budget rectificatif un budget additionnel unique.

Le second projet tendrait à modifier la loi municipale du 5 avril 1884 en vue de réduire les formalités de l'instruction administrative à laquelle sont soumises d'assez nombreuses affaires : transfert des chefs-lieux de communes, nomination d'adjoints spéciaux, inscription d'office au budget des dépenses de police, mode d'exécution des marchés de travaux et fournitures, création de taxes de balayage, octroi.

Le troisième projet enfin tendrait à soumettre les travaux publics départementaux et communaux aux mêmes principes quant à la déclaration d'utilité publique.

Tout cela est sans doute fort méritoire, mais quel insignifiant palliatif aux maux politiques sans nombre issus de la centralisation ! Et, pour quiconque a l'intuition de ce que devrait être le système républicain, il n'y a guère là matière à se réjouir.

(A suivre.)

EDMOND THIAUDIÈRE.

Pénalité et Criminalité

(Suite)

XII

Quant aux aliénés, on peut les guérir. Par cela même, on doit tenter leur guérison. Ils fournissent d'ailleurs un contingent beaucoup plus fort qu'on ne le pense généralement à la criminalité. La proportion pour la population normale est de 0,1 fou pour 100. Or, sur 100 prisonniers, Koeler en a trouvé 3,2, Sommer 3,9, Baer 5, Wiedemester et Koch 5,2, Sander 6,6, Knecht 7, Kuhn 8, Nasse 10, Mendel 12,9 et Lombroso 30. Les épileptiques seraient, pour Baer, dans la proportion de 3 à 5 pour 100, pour Knecht de 5, pour Baker de 7,7, pour Rossi de 13,3, pour Lombroso de 14. Selon Baer, 19,8 pour 100 seraient alcooliques et 16,2 pour 100 seraient nés de parents alcooliques. A la prison allemande de Woldheim, sur 74 meurtriers, il y avait 17,6 aliénés pour 100; sur 51 assassins, 9,8; sur 64 bandits, 12,5, etc. Sur 441 meurtriers anglais, M. Morrison (*Crime and its causes*) a trouvé 143 aliénés, soit 32 pour 100. Dans son remarquable rapport sur *les aliénés recueillis après condamnation dans les asiles publics de 1886 à 1890 et pour lesquels il semble qu'une expertise médico-légale eût évité la condamnation*, M. Monod évalue le nombre de ces aliénés, pour cette période quinquennale de 1886-1890, à 700. Soit 140 erreurs judiciaires incontestables par an ! Et 21 pour 100 étaient des paralytiques généraux ! A la Société médico-psychologique, voici ce que l'on dit à ce sujet (Séance du 31 décembre 1894) : « M. ARNOULD. — Les

8000 et quelques centaines d'erreurs judiciaires relevées par les statistiques prouvent que les magistrats ne sont pas infailibles. M. DUPAIN. — M. DERICQ et moi avons constaté à l'Asile d'Alençon la présence d'une bonne douzaine de paralytiques généraux avancés qui avaient été condamnés, pour divers délits, malgré l'évidence de leurs troubles intellectuels. » Parmi les nombreux faits accumulés par Lombroso, nous remarquons ceux-ci : « Dernièrement, en Amérique, Duffield Robinson, portant ses études sur 3500 prisonniers, a évalué le nombre de fous à 81,4 pour 100, dont 40 seulement sur 245 le sont devenus après l'emprisonnement, et 6 pour 100 par hérédité. En Angleterre, malgré le grand nombre de fous criminels internés à Broadmor (Hospice des fous criminels), les fous des prisons s'élèvent à 6,4 pour 100. Grilli, dans le pénitencier de Volterra, trouva 44 fous sur 351 prisonniers, parmi lesquels beaucoup étaient monomanes, déments; 5 étaient même furieux, revêtus de la camisole de force. Dans les prisons de Turin, tout dernièrement, le professeur A. Marro, sur 500 examinés, en trouva 31,95 pour 100 affectés d'aliénation mentale ou de profondes altérations psychiques. » (*L'Homme criminel*, t. II, p. 233, 2^e éd.) Et les magistrats condamnent ! Là où un médecin — encore le verrait-il toujours ? — ne verrait qu'un malheureux, un malade, eux ils voient un coupable. Si l'aliéniste, remarquant chez un accusé l'inégalité pupillaire, le tremblement fibrillaire et la difficulté de l'articulation verbale qui caractérisent la paralysie générale, conclut, comme il le doit, à l'irresponsabilité et à l'envoi du malade dans un asile, il semble au juge qu'on lui arrache une proie légitime et que tous les fondements sociaux en doivent être ébranlés. Et, comme le dit si bien Magnan, pour les aliénés, les symptômes de la maladie deviennent même des circonstances aggravantes : « Leurs aveux, c'est du cynisme; leurs réponses niaises, de l'habileté; leur manque de mémoire, de la comédie..., et la condamnation devient plus sévère, plus sévère que si le sujet n'était pas aliéné... » Que d'infortunés malades qu'un traitement intelligent eût sauvés et que la vie carcérale affole complètement, incurablement. Depuis 1830, il y a eu à peu près 1500 exécutions capitales en France. Eh bien ! nous sommes convaincu que la moitié des décapités étaient fous. Devant ces chiffres, l'exclamation du docteur Cornil s'explique : « Si la guillotine doit être comprise dans le traitement de l'aliénation mentale, qu'on le dise ! » Quant au reste : nés et occasionnels, on les a *assassinés*, comme les Papavoine, les Verger, les Léger, les Lemaire et les Menesclou, etc. Occasionnels, une société meilleure ne les eût point produits. Nés, incorrigibles, on les eût aussi bien éliminés en les transportant qu'en les tuant.

« Un progrès réservé à l'avenir, a dit M. G. Renard (*L'Homme est-il libre?* p. 109), ce sera de comprendre que toute faute est le fruit d'une faiblesse intellectuelle et morale, c'est-à-dire d'une véritable maladie de l'esprit; ce sera de considérer tout criminel comme un fou et d'assimiler les prisons aux maisons de santé, où les pensionnaires obtiennent tous les égards, toutes les facultés compatibles avec la sécurité d'autrui et la cure mentale qu'on essaye sur eux. » S'il n'est pas absolument exact — même en confondant la folie morale avec l'aliénation mentale — que tous les criminels soient fous, beaucoup, comme nous l'avons vu, le sont, ou sont en voie de le devenir. Mais les prisons ne sauraient être assimilées aux maisons de santé, comme le veut M. Renard. On y souffre trop pour y guérir. Des manicomies spéciaux, donnant le plus qu'il se pourra l'illusion de la liberté, devront être construits pour les dangereux, les furieux. Pour les doux, pour ceux qui sont en voie de guérison, ou encore pour ceux dont la démence est trop profonde pour qu'ils puissent être nuisibles, on organisera des colonies libres, analogues à celles de Gheel et de Lierneux en Belgique. Dans ces manicomies, dans ces colonies, à côté du traitement médical et thérapeutique, il sera bon, lorsqu'il y aura lieu, d'y pratiquer, comme à Elmira (Etat de New-York) ou à la prison de Folsom (Californie), un paternel traitement moral : apprentissage d'un bon métier, gymnastique rationnelle, instruction,

éducation, etc... Toujours, quels que soient les moyens employés, ne pas perdre de vue ce but : guérir les malades, préserver la société, avec le minimum de souffrance et d'autorité. Il faut que nous nous résolvions à faire taire nos atavistiques instincts de cruauté. Absurdes, alors, nous paraîtront les sophismes que nous invoquions pour les justifier.

En attendant, nous réclamerons avec énergie que tous les prévenus, avant d'être soumis à cette hypocrite question : l'instruction, soient examinés sérieusement par un ou plusieurs médecins aliénistes. En Belgique cet examen a lieu, mais après la condamnation, c'est-à-dire après une prévention souvent longue, après la flétrissure indélébile.

« Nos lois pénales, dit M. Letourneau (*La Sociologie*), visent surtout à punir le coupable, à le faire souffrir. La justice de l'avenir songera simplement à mettre le criminel dans l'impossibilité de nuire, à l'amender et à en faire, si possible, un citoyen utile ; elle se gardera des colères légales : elle brisera son glaive. » Et si elle ne peut encore le briser, qu'elle l'émousse ! Les blessures qu'elle fera pourront ainsi n'être point mortelles.

(A suivre.)

G. DEHERME.

Nous avons reçu :

Lettre à Mgr Ireland ; Lettres à l'Empereur Guillaume II et au colonel Moritz von Egidy ; Carta al sacerdote francés señor Jacinto Loyson, trois excellentes brochures de propagande positiviste, par Juan Enrique LAGARRIGUE.

Etude de Sociologie pratique, par Eugène de MASQUARD. — L'auteur est un disciple des physiocrates. Son terrianisme est une réaction légitime contre l'outrance de l'industrialisme moderne et la désertion croissante des campagnes. Il impute cet état de choses à l'économisme. C'est là du parti pris. Les causes sont plus profondes. Nous les étudierons un jour.

La morale d'après Charles Fourier, par P.-E. LAVIRON, chez Jean Allemane, imprimeur, 51, rue Saint-Sauveur

A chacun selon son travail, par Emilie JANNIN, chez Jean Allemane, imprimeur, 51, rue Saint-Sauveur.

Le Spiritisme et l'Anarchie devant la Science et la Philosophie, par J. BOUVÉRY, un vol. 3 fr., chez Chanuel, éditeur, 5, rue de Savoie. — Œuvre intéressante. Malheureusement, l'auteur, comme tous les spirites, manque de sens critique. En l'état actuel des connaissances, il ne nous est point possible de nous prononcer sur les questions qu'il traite. Il faut attendre encore. Il faut chercher. Et qui sait ? Les spirites, alchimistes, occultistes, théosophes, etc., s'ils ne trouvent pas ce qu'ils cherchent avec tant d'ardeur, découvriront peut-être, là où ils ne les soupçonnaient pas, des horizons nouveaux. Voilà pourquoi nous suivrons sympathiquement leurs travaux. Les idées que M. Bouvéry expose dans son livre ne peuvent être discutées ici. Ce sont des affirmations qui s'adressent à des croyants. Qu'on nous cite des faits tangibles, contrôlables en pleine lumière, et alors nous les discuterons, nous les comparerons aux faits déjà connus de la science. Et s'ils ne contredisent point ceux-ci, si nos sens n'ont pas été trompés, eh bien ! nous nous inclinons.

G. D.

Nous renouvelons notre appel.

Après de longues hésitations, ne voulant pas que cette publication prît même l'apparence d'un caractère commercial, nous nous sommes décidé à fixer un prix minimum d'abonnement annuel : 3 fr. pour la France et 4 fr. pour l'étranger.

Nos lecteurs comprendront les raisons de cette décision.

Que les personnes qui s'intéressent à nos idées souscrivent et fassent souscrire des abonnements, non seulement elles nous aideront, mais elles nous permettront encore de donner plus d'extension à notre petite revue.

Nous avons reçu quelques promesses d'articles. C'est en manifestant leur sympathie pour l'élite prolétarienne que les penseurs pourront se faire entendre par elle. Il serait temps, ce semble, d'arracher cette clientèle aux politiciens

A NOS LECTEURS, A NOS AMIS

Le format de la *Coopération des Idées* n'est pas, à notre grand regret, ce qu'il devait être.

Contempteur de tout puffisme, voulant éviter jusqu'au soupçon de spéculation, nous n'avons eu recours qu'à nos seules ressources. Nous n'avons pu faire mieux et plus : c'est en prélevant sur un salaire d'ouvrier, réduit encore par le chômage, que nous avons fait imprimer ces quelques pages.

Nous ne nous découragerons pas. Quel que soit le résultat de cet appel, nous persévérons.

Qu'on sache bien que cette Revue, dont les débuts sont si modestes, n'est pas une publication éphémère. Nous avons des idées à exposer, à défendre, un but à atteindre.

C'est à nos lecteurs, à nos amis de nous aider.

Nous espérons aussi que le concours intellectuel de tous ceux que passionnent les graves problèmes sociaux ne nous fera point défaut.

D'ailleurs, des philosophes, des savants, des littérateurs, des professeurs, des artistes, etc., nous ont prodigué de chauds encouragements. Quelques uns nous ont promis leur collaboration.

Il faut qu'à ces penseurs éminents se joignent toutes les bonnes volontés, toutes les initiatives, toutes les énergies, toutes les intelligences, tous ceux qui aspirent à l'émancipation intellectuelle et morale du peuple.

D'aucuns souriront peut être, trouvant trop mesquine notre publicité. Ils oublient, ces esprits superficiels, qu'il n'est pas besoin d'une tribune élevée et d'un public nombreux pour faire retentir les paroles de vérité. Jésus parlait à quelques villageois, et sa voix a vibré jusqu'à nos oreilles. Ce n'est pas dans les revues à fort tirage que la jeune génération ira puiser la Formule salvatrice. Et ce n'est pas ceux qui lisent ces recueils qui ont l'enthousiasme fécond des apôtres.

Nous n'insistons pas

Les écrivains qui ont à dire des choses neuves, belles et fortes nous comprendront. Les autres, nous n'en avons cure.

A LIRE



- La Société nouvelle*, 32, rue de l'Industrie. Bruxelles.
Les Archives d'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville. Lyon.
La Revue philosophique, 108, boulevard Saint-Germain.
La Revue internationale de sociologie, 16, rue Soufflot.
La Revue socialiste, 78 passage Choiseul.
Les Temps nouveaux, 140, rue Mouffart.
La Revue occidentale, 10, rue Monsieur-le-Prince.
La Revue de métaphysique et de morale, 5, rue de Mézières.
La Revue des revues, 32, rue de Verneuil.
Le Mercure de France, 5, rue de l'Echaudé.
Le Journal des économistes, 14, rue Richelieu.
La Revue blanche, 1, rue Laffitte.
La Philosophie de l'avenir, 90, rue Marie-Thérèse, Bruxelles.
La Revue de l'Ecole d'anthropologie, 108, boulevard Saint-Germain.
Le Bulletin de la Société d'anthropologie, 120, boulevard Saint-Germain.
La Science sociale, 56, rue Jacob.
L'Art et la vie, 5, rue du Pont-de-Lodi.
La Revue scientifique, 19, rue des Saints-Pères.
L'Ermitage, 8, rue Juliette Lamber.
La Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse.
Le Devenir social, 16, rue Soufflot.
L'Office du travail, 5, rue de Mézières.
Le Bulletin de l'Union pour l'action morale, 6, impasse Ronsin.
Documents sur le Naturisme, 10, rue des Tennerolles, à Saint-Cloud.
La Rénovation, 250, faubourg Saint-Antoine.
La Résurrection, à Saint-Raphaël (Var).
La Revue Idéaliste, 21, rue Saint-Dominique.
Le Réveil de la Gaule, 6, rue Lebovis.

LE COURRIER DE LA PRESSE

21, BOULEVARD MONTMARTRE, 21. — PARIS

Directeur : A. GALLOIS

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 Journaux par jour

Deherme, imp.-gérant. — Imprimerie spéciale de la *Coopération des Idées*, 7, rue Jeanne. Paris.